

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F138MP-DE
Reçu le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026

Département de Lot-et-Garonne**Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot****FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 24 septembre 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 24 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BEUVELOT Gérard, BLOT Michel,
BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry, BROUILLET Jean- Jacques,
CAPO- VIGIER Emmanuelle, CAYSSILLÉ Didier, CORIOU Floriane, COSTES Marie,
DARTIGOLLES Hélène, GRIFFEILLE Martine, JURQUET Bernard, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,
LAPORTE Christian, LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric,
MALBEC Sébastien, MARSAND Michel , MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel , REGOURD Vanessa,
REYNES Julien, ROUBY Chantal, ROSEMBAUM Marie- Claire, SÉGALA Jean- François,
SEMIROT Marie- Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou,
VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Monsieur PICCOLI Jacques

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Monsieur LAGRÈZE Georges
Madame CARRERE Nathalie procuration à Monsieur REYNES Julien
Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Madame GRIFFEILLE Martine
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Madame TALET Marie-Lou
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur SÉGALA Jean- François
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame COSTES Marie
Monsieur LAPOUGE Maurice procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur MALBEC Sébastien
Monsieur RANGER Pierre procuration à Monsieur BLOT Michel
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel
Monsieur TIJDENS Nantko procuration à Monsieur JURQUET Bernard

Secrétaire de Séance :	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 11 Votants : 49
------------------------	---

**2026F138MP : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HÉBERGEMENT À PENNE D'AGENAIS : CHOIX DU DÉLÉGATAIRE**

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F138MP-DE

Reçu le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle les statuts de Fumel Vallée du Lot et notamment la compétence optionnelle Enfance-Jeunesse : « Création, aménagement, entretien, gestion des structures d'accueil en faveur de l'enfance et de la jeunesse ».

Elle rappelle la délibération n°2026B42DGS en date du 08 avril 2026 nommant les membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Elle rappelle la délibération n°2026B68DGS en date du 08 avril 2026 qui approuve le principe de concession sous la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un accueil de loisirs sans hébergement à Penne d'Agenais ainsi que le règlement de consultation et le cahier des charges.

Au terme de la procédure lancée le 22 avril 2026 et après négociation et entretien avec l'ensemble des candidats ayant déposé un dossier, conformément aux Articles L.1411-5 et L.1411-7 du CGCT l'Assemblée délibérante a été destinataire dans les délais impartis du rapport de la CDSP ainsi que du projet de contrat de concession ;

Considérant les éléments techniques, économiques et financiers contenus dans le dossier de candidature ;

Considérant, selon le rapport de la CDSP, que les prescriptions du cahier des charges ont été respectées ;

Considérant le rapport d'analyse des offres annexé à la présente délibération ;

Considérant les termes du projet de contrat de concession de services annexé à la présente délibération ;

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, propose de confier, au regard des références et de l'expérience de la structure, la gestion et l'exploitation de l'accueil de loisirs sans hébergement à Penne d'Agenais, par contrat de concession, à l'IFAC ETABLISSEMENT MIDI PYRENEES de Montauban, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2027 avec possibilité de résiliation à mi-contrat ;

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) – Désigne l'IFAC ETABLISSEMENT MIDI PYRENEES de Montauban en qualité de délégataire pour assurer la gestion et l'exploitation de l'accueil de loisirs sans hébergement de Penne d'Agenais pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2027 avec possibilité de résiliation à mi-contrat ;

2°) – Autorise le Président à signer le contrat de concession et toutes les pièces contractuelles relatives à cette opération ;

3°) – Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F138MP-DE
Reçu le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 24 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 02 octobre 2026

Reçu en Préfecture le : 02 octobre 2026

Publié ou Notifié le : 02 octobre 2026
